VN-Ch03-2 : Angles morts de la littérature et réponses apportées par la recherche

Complément du chapitre 3, section 3.4.2

Le tableau VN-13 met en regard ces angles morts et les réponses que la présente recherche leur apporte.

Tableau VN-13 : Angles morts de la littérature et réponses apportées par la présente recherche.

Angle mort	Constat	Réponse de la thèse
Contextes africains et arabes sous-représentés	Le corpus international est dominé par l'Asie de l'Est, l'Europe et l'Amérique du Nord. Les exceptions marocaines (Moundy et al., 2021, 2022) et saoudienne (Alharbi, 2024) restent isolées, et aucune ne porte sur un système à agrément curriculaire centralisé étudié comme tel	Quatre études conduites dans le système éducatif marocain, dont une enquête par questionnaire auprès de 250 enseignants de sciences de la vie et de la terre
Devis longitudinaux rares	La majorité des travaux reposent sur des mesures ponctuelles d'intention ou de perception. Les suivis dans la durée sont rares, Im (2024) faisant figure d'exception	Un suivi de cinq semaines d'usage effectif, qui mesure un écart à court terme et non une évolution durable, et dont les limites de durée sont explicitées au chapitre 11 et en conclusion générale
Concepts info-documentaires peu mobilisés	La littérature internationale recourt peu aux notions de dispositif, de médiation et d'appropriation développées dans l'espace francophone	Un cadre à cinq dimensions articulé à la chaîne des 4A, construit au chapitre 4 et opérationnalisé au chapitre 7

VN-Ch03-3 : Les trois objets de politique publique et leurs priorités de gouvernance

Complément du chapitre 3, section 3.1.3

La distinction des trois objets de politique publique, à savoir les ressources de contenu, les environnements et infrastructures, et les modèles de cours, a donc une portée pratique. Elle conditionne les critères d'agrément, les standards techniques à exiger des éditeurs et les indicateurs au regard desquels une politique peut être évaluée. La figure VN-1 récapitule ces trois objets et les priorités qui leur sont propres. Appliquer à l'un les critères d'un autre revient à attendre d'un dispositif des bénéfices qu'il n'est pas conçu pour produire. Le chapitre 15 en tire des recommandations opérationnelles adressées au Ministère de l'Éducation nationale, aux académies régionales et aux centres de formation.